



ACHAT APPARTEMENT ET IMPOSITION

Par **julicam**, le **16/11/2009** à **20:54**

Achat d'appartement au nom de son enfant jusqu'à sa majorité:

- ⌘ l'enfant sera-t-il imposé sur le loyer perçu ?
- ⌘ les parents seront-ils imposés ?
- ⌘ que se passe-t-il à sa majorité ?

Nota: nous avons deux enfants de 11 et 14 ans dont le plus jeune est handicapé à 80%

Par **FREMUR**, le **29/11/2009** à **23:38**

Bonjour JULICAM

Les enfants mineurs sont nécessairement rattachés au foyer fiscal de leurs parents. S'ils perçoivent des revenus en leur nom propre (des loyers par exemple), ces revenus doivent être déclarés avec ceux de leurs parents et l'impôt à ce titre est dû par les parents. Ce n'est qu'à leur majorité que les enfants peuvent avoir une imposition séparée ou sous certaines conditions (notamment s'ils sont effectivement à charge) demander à rester rattachés au foyer fiscal de leurs parents.

Cordialement